

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 624 743**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **87 18333**

⑤1 Int Cl⁴ : A 61 M 5/14.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 22 décembre 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPi « Brevets » n° 25 du 23 juin 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *LALANNE Francis Auguste.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Francis Auguste Lalanne.

⑦3 Titulaire(s) :

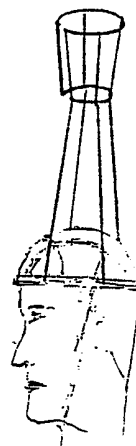
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Support de perfusion mobile autoporté.

⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant à un patient
sous perfusion de se déplacer sans aide extérieure ni potence
à roulettes.

Il est constitué soit d'un casque 1 fixé sur la tête du patient,
solidaire d'un support 2 portant le produit à perfuser. Selon
une variante, il est constitué d'un système de sangles solidaire
du support portant le produit à perfuser.

Le dispositif, selon l'invention est particulièrement destiné à
faciliter la mobilité des malades sous perfusion, notamment
pendant la phase de rééducation après une opération ou après
avoir été alités de manière prolongée.



FR 2 624 743 - A1

SUPPORT DE PERFUSION MOBILE AUTOPORTE

La présente invention rentre dans le domaine des matériels d'équipements médicaux. Elle concerne plus particulièrement un dispositif support de perfusion autoporté, permettant au patient sous perfusion par gravité de se déplacer sans modifier le dispositif proprement dit de perfusion et sans avoir à s'accompagner d'une potence à roulettes ou d'un aide portant le conteneur du produit à perfuser comme dans l'état antérieur de la technique.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement recommandé aux patients sous perfusion qui, tout en étant alités, disposent d'une certaine mobilité. Il permet à ceux-ci de se lever et de s'éloigner de leur lit, soit pour marcher en vue de rééducation musculaire, soit pour s'asseoir sur un siège, enfin pour tout déplacement pour convenance personnelle. Il leur suffit, pour cela, de fixer le dispositif sur leur corps et de transférer le conteneur du produit à perfuser de la potence fixe au dispositif susnommé. Ils sont alors totalement indépendants et peuvent se déplacer sans aucune limitation.

Le dispositif, selon l'invention, est constitué d'un support du réservoir de produit à perfuser, notamment sous forme de panier ou de potence, rendu solidaire du corps du patient, à une hauteur permettant l'écoulement par gravité, par un système de fixation adapté à la tête ou au thorax de l'intéressé.

Selon une forme de réalisation préférentielle (fig.1), le support de l'invention est constitué d'un casque rigide (1), sur lequel est fixé le panier support de perfusion (2) par des tiges rigides (3), la hauteur entre le casque et le panier permettant l'interposition du dispositif de réglage du débit (4) (généralement goutte à goutte). Le panier, destiné à recevoir des conteneurs sous forme de flacon, peut être remplacé -ou complété- par une potence (5) destinée à recevoir des conteneurs plastiques ou rigides suspendus.

Selon une variante, le casque rigide peut être remplacé par un dispositif de sangles souples (fig.2) analogue à celui utilisé pour les casques souples des coureurs cyclistes, les autres parties du dispositif restant inchangées.

Selon une autre variante, le support de perfusion peut être fixé au thorax du patient par un dispositif (fig.3) apparenté à un support de sac à dos (6) duquel est rendue solidaire une tige rigide (3) portant, elle-même, le panier (2) ou la potence (5), la rigidité de l'ensemble étant obtenue grâce à deux points de fixation, l'un au voisinage de la taille (7), l'autre au voisinage de l'épaule (8).

REVENDECATIONS

1. Dispositif pour supporter un réservoir de perfusion solidaire du corps du patient, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un support de réservoir de produit à perfuser rendu solidaire du corps du patient, à une hauteur permettant l'écoulement par gravité et l'interposition du dispositif de réglage du débit de fusion par un système de fixation adapté au patient.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le système de fixation adapté au patient est un casque rigide sur lequel est fixé le support de perfusion par l'intermédiaire de tiges rigides.
- 10 3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le système de fixation adapté au patient est un serre-tête constitué de sangles souples, sur lequel est fixé le support de perfusion par l'intermédiaire de tiges rigides.
4. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le système de fixation adapté au patient est un système de sangles fixées au corps du patient, portant une tige rigide portant elle-même le support de perfusion.
- 15 5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le support de perfusion est sous forme de panier destiné à recevoir un flacon renversé.
- 20 6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le support de perfusion est sous forme de potence, destiné à recevoir un réservoir suspendu.

